

# compte rendu de CE Région paris-Ouest 26 février 2015.

**Présents pour la direction :** Mme VILLEROY. Mr DEBART .Mr BAILLY / **Présents pour la CFDT :** Mme DACOSTA. MmE ROUSSILLON. Mme ROGOGINE. Mr BOUCHER **Absente :** Mme Guerle

La CGT fait une déclaration au sujet des NAO afin de faire part a la direction de leur mécontentement . Après la lecture ,Mr Debart rappelle que les NAO sont passées et que nous sommes dans une instance CE et propose de reprendre l'ordre du jour .

1) **Aprobation du PV de la réunion de CE du 30 avril2014.**

Approuvé a l'unanimité. 14 OUI

2) **CA du mois de Janvier 2015. Intervention de Mr BAILLY.**

Cumul budget :89530.Cumul réel :89962 .Evolution :4,1%

3) **Explication de l'accord NAO concernant :**

**-La prime de vacances MDR**

**-Les astreintes**

Explication donnée par MR DEBART.La CFDT fait remarquer qu'au niveau de l'astreinte il existait des injustices et qu'a ce jour le principe est plus équitable.

4)**Communication sur la masse salariale du mois de Janvier 2015.**

Communication faite.

5) **Point sur l'interressement collectif à la fin décembre 2014.**

La commission a tranchée et 6 magasins ont vu leur prime majorée.

6) **Présentation du calendrier des jours fériés 2015.**

Présentation faite du calendrier prévisionnel.

7) **Information sur les modalités de mise en œuvre de la journée de solidarité au titre de l'année 2015.**

La direction rappelle le principe de la loi et les personnes concernées .

8) **Information sur le projet de déploiement des balances de contrôle de caisse .**

Présentation du projet . Mr BAILLY évoque le problème de la démarque .Mr BOUCHER CFDT rappelle que nous sommes bien entendu d'accord pour la combattre , mais que ce principe va occasionner du travail supplémentaire aux caissières , des TMS et rappelle que nos ilots ne sont pas très spacieux et que cela va encore réduire l'espace de travail et rappelle pour exemple qu'au Market de ST OUEN (RPE) le CHSCT a du faire modifier la ligne de caisses en raison de ces contraintes .Il rappelle également qu'il est souhaitable de remettre la pesée assistée dans les rayons .

### **9) Informations sur les horaires participatifs.**

A ce jour le projet sur le magasin du pré st gervais a été abandonné car il n'a pas fonctionné , comme précisé lors d'une réunion de CE précédente .La direction précise qu'il va être relancé sur 8 magasins dont le PSG et déployé également au magasin de Courbevoie .Mr BOUCHER (CFDT) rappelle que ce projet demande une grande implication de la RRC comme c'est stipulé dans le document présenté.La direction répond par l'affirmatif.

### **10) Information sur l'accord collectif de groupe base de données économique et sociales (BDES) et sa mise en œuvre.**

Présentation du document .Il doit être accessible au IRP.

### **11) Point sur les locations de mobilhommes.**

Reporté au mois prochain.

### **12) Point sur l'information concernant les conditions de remboursement de la nouvelle mutuelle par rapport a l'option4.**

Il y a des cas sur l'optique ou il y a des pertes de garanties et les membres trouvent cela anormal. La direction se renseigne.

### **13) Point sur la distribution du livret avantages salariés .**

Certains magasins ne l'auront pas distribués .

### **14) Point sur les visites magasins .**

#### **La CFDT évoque :**

-Montrouge : Mme Dacosta dit qu' Il y fait très froid a cause de portes défectueuses .Les GMAO sont trop longues .La direction rappelle qu'il est possible de faire des réparations a hauteur de 500 Euros pour les situations d'urgence

-Point de nouveau sur envie de bouger .les demandes n'aboutissent pas .

-Problème de positionnement des vacances des étudiants .

-Point sur les camions de la Brinks qui rentrent dans les réceptions et mettent en danger la vie des salariés La direction rappelle que c'est la procédure lorsqu'il n'existe pas de traçon .

### **15) Information du trésorier et du secrétaire .**

Présentation des comptes

### **16)informations du président .**

Mise en place d'un boitier anti hold -up dans les magasins avec une notice explicative . A l'accueil et chez le DM en fonction de la configuration du magasin si son bureau a vision sur l'accueil. Les membres rappelle à la direction que dans certains magasins ce dispositif a été installé sans information du CHSCT.La direction va faire un rappel en ce sens .



web

**Vos délégués CFDT**

<http://www.cfdtcarrefourmarket.fr>